



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Qué.

MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de Moffet, tenue le mardi 11 septembre 2018 à 19h30 à la salle communautaire sous la présidence du maire, M. Alexandre Binette.

Sont présents, les conseillers (ères) suivants :

Rita Girard, Joël Paquette, Léo Cossette,  
Thérèse Bouley, Robert Rocheleau, Lorrie Allen.

Est aussi présente, Linda Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2018-156

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour.



### POINT DU MAIRE

Le maire fait état des dossiers suivants :

- Ponts Grassy-Narrow
- Reportage RDI - Moffet
- Sayona Mining - Lithium
- MTQ - augmentation de la subvention PERRM
- Projet de couverture cellulaire
- Hydro-Québec - pannes d'électricité

2018-157

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2018

Le procès-verbal du 14 août 2018 ayant été transmis à tous les membres du conseil, il est proposé par Joël Paquette, et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal du 14 août 2018 tel que rédigé.



### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Question en lien avec :

- Pelouse parc municipal
- Procédure de cueillette du composte

2018-158

### ACCEPTATION DES COMPTES

Les conseillers(ères) ont pris connaissance de la liste des comptes à payer. Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Léo Cossette et unanimement résolu par les conseillers(ères) que les comptes mentionnés à l'ordre du jour soient payés.

Dépenses incompressibles ; 3 240.23\$  
Autres dépenses : 21 820.69\$  
Masse salariale : 5 129.62\$  
Programme TECQ : 3 342.63\$

2018-159

### CHEMIN LAC DES QUINZE - DEMANDE

Une demande est adressée par des résidents du chemin du Lac-Des-Quinze, pour que la municipalité de Moffet prenne en charge le déneigement et l'entretien d'été de ce chemin.

La Conseillère, Lorrie Allen déclare son intérêt dans cette demande et se retire de la discussion et quitte la salle pour la durée de ce point.

CONSIDÉRANT que cette demande fait suite à des travaux d'améliorations de ce chemin par les propriétaires ;

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la Loi sur les Compétences Municipales stipule que : "Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouvert au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains";



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Qué.

MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 (SUITE)

CONSIDÉRANT que la majorité des propriétaires ont adressés ladite demande à la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Léo Cossette, appuyé par Robert Rocheleau et unanimement résolu par les conseillers(ères) :

QUE le chemin Lac-des-Quinze devient chemin de tolérance.

QUE les riverains du chemin Lac-des-Quinze se conforment aux exigences suivantes :

- Le chemin Lac-des-Quinze est accessible au public en générale (Art 70 Loi sur les compétences municipales) ;
- La municipalité de Moffet ne peut être tenue responsable des dégâts ou bris quant à la structure, ponceaux ou autres de ce chemin ;
- Les riverains sont responsables de toutes réparations devant être effectués sur ce chemin.
- Les riverains s'engagent à délimiter et offrir un accès public au Lac-des-Quinze pour les véhicules récréatifs pendant la période hivernale.

La municipalité se garde le droit de résilier cette décision en tout temps.

2018-160

### CONCASSÉ - TRANSPORT D. BARRETTE

Il est proposé par Rita Girard, appuyé par Lorrie Allen et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'informer Transport D. Barrette que le concassé devra être étendu sur le chemin du Grassy-Narrow avant le 31 décembre. S'il est impossible à Transport D. Barrette d'effectuer le travail avant cette date le contrat pour l'achat de concassé sera annulé et la Directrice Générale sera autorisé à renégocier ce contrat avec un autre contractant jusqu'à concurrence de 6 000\$.

2018-161

### FORMATION PROJET DE LOI 122

Il est proposé par Léo Cossette et unanimement résolu par les conseillers(ères) d'autoriser la Directrice Générale à assister à la formation sur le projet de Loi 122 les 14 novembre prochain à Rouyn-Noranda.

2018-162

### REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT N°184-09-2016 CONCERNANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE MOFFET

Le conseiller Robert Rocheleau présente le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Moffet. Un avis de 7 jours sera donné avant que le conseil adopte le règlement.

### AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT N°184-09-2016 CONCERNANT LE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE MOFFET

Le conseiller Robert Rocheleau donne avis de motion qu'un règlement afin de modifier le règlement n°2018-001 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Moffet sera soumis au conseil pour adoption lors d'une prochaine séance.

Le but du règlement est de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés déjà en place en ajoutant une restriction à l'occupation d'un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale dans les 12 mois qui suivent leur fin de mandat de certains employés de la Municipalité de Moffet.

2018-163

### FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA POLITIQUE MADA

Il est proposé par Joël Paquette et unanimement résolu par les conseillers(ères) de confier à la Directrice Générale de recruter des personnes pour la formation d'un comité pour la politique MADA (Municipalité amie des aînés).

2018-164

### PONTS GRASSY-NARROW, ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Considérant le démantèlement des ponts en 2019 par le MTQ.

Considérant l'intérêt démontré par RYAM - Gestion Forestière.

Considérant la possibilité de développement minier sur la rive nord du Lac Simard.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Moffet, Qué.

MARDI 11 SEPTEMBRE (SUITE)

Il est proposé par Rita Girard appuyé par Lorrie Allen et unanimement résolu par les conseillers(ères) de procéder à l'étude de faisabilité pour la reconstruction des ponts du Grassy-Narrow. La municipalité s'engage à investir un montant maximal de 5000\$ à même le fonds de développement. Il est aussi résolu que l'on engage de M. Denis Lefebvre de Hexaki pour la réalisation des travaux contenus dans l'offre datée du 28 août 2018 pour un montant maximal de 25 000\$ incluant toutes taxes, frais transport et frais connexe. (Conditionnelle à l'approbation d'un projet FSDÉT soumis par un organisme à but non lucratif impliqué dans le développement de l'Est Témiscamien avec remboursement à hauteur de 80% des coûts).

2018-165

### RUE DE L'ÉGLISE, POSSIBILITE DE MUNICIPALISATION

Afin de se conformer aux lois sur l'entretien des chemins privées, il est proposé par Robert Rocheleau, appuyé par Joël Paquette et unanimement résolu de demander à la Fabrique de Moffet d'inviter l'Évêché des Rouyn-Noranda à adresser une demande de municipalisation par tolérance de la rue de l'Église.



### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions en lien avec :

- Aucune question

2018-166

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Joël Paquette et unanimement résolu par les conseillers (ères) de lever la séance. Il est précisément 21h39.

Alexandre Binette, Maire

Linda Roy, directrice-générale

Je, Alexandre Binette, président de la séance, atteste que la signature du procès-verbal équivaut par moi, à toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.